



**DELEGATION RESSOURCES HUMAINES**  
*Gestion Ressources Humaines /DT/OS/JV*

## **A R R E T E**

**OBJET :** Tableau annuel d'avancement au grade de Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe

Le Directeur Général de l'Office Public de l'Habitat de Toulon,

VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi du n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

VU l'arrêté du 15 juillet 2021, portant détermination des lignes directrices de gestion de l'Office Public de l'Habitat de Toulon,

## **A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Nom et Prénom	Echelon	Promouvable à la date du
1 – INACIO Jorge	5 <sup>ème</sup> échelon	1 <sup>er</sup> juillet 2021

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation adressée :

- au Président du Centre de Gestion du Var

*Fait à Toulon, le 06/10/2021*

*Le Directeur Général,*

*D. NOTARI*

**Le Directeur Général :**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du présent tableau.



**DELEGATION RESSOURCES HUMAINES**  
*Gestion Ressources Humaines /DT/OS/JV*

## **A R R E T E**

**OBJET :** Tableau annuel d'avancement au grade de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe

Le Directeur Général de l'Office Public de l'Habitat de Toulon,

VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi du n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

VU l'arrêté du 15 juillet 2021, portant détermination des lignes directrices de gestion de l'Office Public de l'Habitat de Toulon,

## **A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Nom et Prénom	Echelon	Promouvable à la date du
1 – BABOU Catherine	7 <sup>ème</sup> échelon	1 <sup>er</sup> juillet 2021

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Ampliation adressée :**

- au Président du Centre de Gestion du Var

*Fait à Toulon, le 06/10/2021*

**Le Directeur Général,**

**D. NOTARI**

**Le Directeur Général :**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du présent tableau.



cdg83  
Arrivée n°2022-447  
Enregistrée le 13/01/2022

Toulon Habitat Méditerranée

DELEGATION RESSOURCES HUMAINES  
Gestion Ressources Humaines /DT/OS/JV

## A R R E T E

**OBJET :** Tableau annuel d'avancement au grade d'Agent de maîtrise principal

Le Directeur Général de l'Office Public de l'Habitat de Toulon,

VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi du n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

VU l'arrêté du 15 juillet 2021, portant détermination des lignes directrices de gestion de l'Office Public de l'Habitat de Toulon.

## A R R E T E

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Nom et Prénom	Echelon	Promouvable à la date du
1 – DEBBAH Ali	5 <sup>ème</sup> échelon	01/07/2021
2 – GADACHA CHARRAD Fathi	4 <sup>ème</sup> échelon	01/07/2021
3 – JOUBERT Patrick	6 <sup>ème</sup> échelon	01/07/2021
4 – BELKHECHINE Anis	5 <sup>ème</sup> échelon	01/12/2021
5 – FREDIN Didier	5 <sup>ème</sup> échelon	01/12/2021
6 – GUENIFI Magid	6 <sup>ème</sup> échelon	01/12/2021
7 – MEBARKI Rachid	6 <sup>ème</sup> échelon	01/12/2021

8 – REDINI Louis	5 <sup>ème</sup> échelon	01/12/2021
------------------	--------------------------	------------

ARTICLE 2 : Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation adressée :

- au Président du Centre de Gestion du Var

*Fait à Toulon, le 06/10/2021*

**Le Directeur Général,**

**D. NOTARI**

*Le Directeur Général :*

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du présent tableau.



Toulon Habitat Méditerranée

DELEGATION RESSOURCES HUMAINES  
Gestion Ressources Humaines /DT/OS/JV

cdg83  
Arrivée n°2022- 447  
Enregistrée le 13/01/2022

## ARRETE

### **OBJET** : Tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

Le Directeur Général de l'Office Public de l'Habitat de Toulon,  
VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
VU la loi du n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,  
Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,  
VU l'arrêté du 15 juillet 2021, portant détermination des lignes directrices de gestion de l'Office Public de l'Habitat de Toulon,

## ARRETE

**ARTICLE 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Nom et Prénom	Echelon	Promouvable à la date du
1 – CHOUIDEN Ali	7 <sup>ème</sup> échelon	1 <sup>er</sup> juillet 2021
2 – MEBARKI Azzedine	5 <sup>ème</sup> échelon	1 <sup>er</sup> juillet 2021
3 – NATIVEL Pierre	7 <sup>ème</sup> échelon	1 <sup>er</sup> juillet 2021
4 – NORRITO David	8 <sup>ème</sup> échelon	1 <sup>er</sup> juillet 2021

**ARTICLE 2** : Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Ampliation adressée** :

- au Président du Centre de Gestion du Var

Fait à Toulon, le 06/10/2021

**Le Directeur Général,**  
**D. NOTARI**



**Le Directeur Général :**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du présent tableau.



## ARRETE

### **OBJET** : Tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe

Le Directeur Général de l'Office Public de l'Habitat de Toulon,  
VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
VU la loi du n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,  
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,  
VU l'arrêté du 15 juillet 2021, portant détermination des lignes directrices de gestion de l'Office Public de l'Habitat de Toulon,

## ARRETE

**ARTICLE 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2021 :

Nom et Prénom	Echelon	Promouvable à la date du
1 - ARRAIS Marie-Hélène	7 <sup>ème</sup> échelon	1 <sup>er</sup> juillet 2021
2 - BARAGATTI Alexandra	7 <sup>ème</sup> échelon	1 <sup>er</sup> juillet 2021
3 - KAGAMBEGA J-Jacques	6 <sup>ème</sup> échelon	1 <sup>er</sup> juillet 2021
4 - LACOSTE Valérie	7 <sup>ème</sup> échelon	1 <sup>er</sup> juillet 2021
5 - MONTOISON Nathalie	7 <sup>ème</sup> échelon	1 <sup>er</sup> juillet 2021
6 - VALAY Chantal	8 <sup>ème</sup> échelon	1 <sup>er</sup> juillet 2021

**ARTICLE 2** : Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Ampliation adressée** :

- au Président du Centre de Gestion du Var

Fait à Toulon, le 06/10/2021

Le Directeur Général,

**D. NOTARI**

**Le Directeur Général** :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du présent tableau.

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

Le Siège Social : Avenue Franklin Roosevelt - B.P. 1109 - 83076 TOULON CEDEX - Tél. 04 94 03 85 04 - Fax. 04 94 43 43 97

RC : 420 120 013 - SIRET : 428 300 017 00029 - TVA Intracommunautaire : FR 12 428 300 017 - IAP : 5820A